

MODIFICATION DES PRODUITS

- PORTES MILETTE a établi un programme permanent de recherche pour la fabrication de tous ses produits. Des améliorations peuvent constamment y être apportées. Les données techniques relatives aux portes fabriquées peuvent être révisées sans aucun avis préalable.

GARANTIE GÉNÉRALE

Nos portes sont garanties contre tout défaut de fabrication pour une période d'un an à compter de la date de livraison au distributeur. Votre porte mérite une attention particulière et nécessite des soins spécifiques. Compte tenu de l'essence même du bois, les portes peuvent être sujettes au gauchissement, au gonflement et au rétrécissement si elles sont soumises à des variations importantes d'humidité et de température. Pour cette raison, la garantie sera conditionnelle à l'observation des procédures suivantes :

- Les portes doivent être entreposées à plat dans un endroit tempéré et bien ventilé.
(La température devrait se situer entre 18°C et 22°C et l'humidité relative devrait être maintenue entre 35% et 65%).
- Les portes doivent être manipulées sans être glissées les unes contre les autres, le bois étant un matériau qui se marque facilement lorsqu'il n'est pas adéquatement protégé par un scellant de type vernis ou peinture.
- Les portes ne doivent pas être entreposées ou installées sur le site de nouvelles constructions avant que le gypse, le plâtre, les fondations et les planchers de béton ne soient complètement secs, afin de ne pas être soumises à des conditions et/ou variations climatiques extrêmes.
- Le chauffage forcé servant à assécher les nouvelles constructions et l'entreposage près d'une source de chaleur directe ou intense doivent être évités.
- Les six faces de la porte doivent être protégées (peintes, teintées ou vernies) **dans les sept jours** suivant la date de livraison afin d'éviter toute absorption d'humidité pouvant altérer le bois.
- Aucune allocation ne sera accordée pour la finition (peinture, teinture ou vernis), l'installation, frais de livraison, ou toute autre modification devant être apportée à la porte.
- Un gauchissement de 1/4" (6.4mm) ou moins et une variation de plus ou moins 1/16" (1.5mm) sur la largeur et/ou la hauteur seront considérés comme étant normal.
- Compte tenu de la nature du matériau, les variations dans la couleur et la texture du grain du bois ne sont pas considérées comme des défauts de fabrication, non plus que la différence de couleur entre les diverses composantes de la porte ou la décoloration inégale du produit due à une exposition partielle au soleil, au chauffage ou à l'utilisation de différents vernis.

Conditions de vente

1 800.567.2931
T 819.535.5588
F 819.535.1104



www.portesmilette.com

- Conformément aux normes de qualité de l'industrie verrière, une imperfection du verre invisible à l'œil nu à une distance de plus de 3' (1m) pour le centre de l'unité, ne sera pas considérée comme un défaut. Pour plus de détails voir page N-4.
- Les changements apportés aux mesures de la porte par le consommateur au-delà des standards PORTES MILETTE peuvent en modifier l'équilibre et la solidité, et annulent la garantie.
- Sont exclus de la présente garantie : les dommages causés par les vices de finition (ex : taches de teinture, reliefs dans le vernis, traces de sablage sur le verre); par les vices d'installation (ex : cadre non équerri, tordu); par les tentatives de réparation; par une manipulation abusive ou inappropriée; les dommages accidentels; les dépôts laissés sur le verre par l'apprêt ou tout autre produit de finition; la quincaillerie.
- La responsabilité du fabricant se limite exclusivement à la valeur marchande du produit tel que livré. En aucun cas elle n'excédera la valeur originale du produit reconnu défectueux.
- Le fabricant se réserve le droit de choisir entre réparer ou remplacer le produit défectueux. Le remplacement de pièces défectueuses s'applique uniquement aux composantes utilisées par PORTES MILETTE dans la fabrication de ses produits et exclu la pose et la finition ainsi que les frais afférents s'y rattachant (transport, main d'œuvre, outillage et location d'outils, etc.). Prendre note que PORTES MILETTE récupérera le produit déclaré défectueux à l'adresse de livraison originale seulement.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES CONDITIONS HIVERNALES

Une porte livrée à une température inférieure à -1°C, devrait être déballée dès sa réception afin d'éviter toute condensation pouvant survenir lors de variations climatiques extrêmes. Elle devrait par la suite être entreposée dans un endroit tempéré (entre 18°C et 22°C, et entre 35% et 65% d'humidité relative) pour une période de conditionnement pouvant varier de 24 à 48 heures.

*** Aucune autre garantie, qu'elle soit écrite ou verbale, ne sera tenue pour valide

*** La non observance des règles d'entreposage, de finition et d'installation rendra la garantie nulle.

RETOUR DE MARCHANDISE

1. Vous avez la responsabilité de signaler au transporteur tout bris survenus dans le transport en inscrivant les dommages sur leur bon de livraison. (Les (5) cinq côtés de la palette (4 côtés + dessus) doivent être inspectés avant de signer.) Si rien n'y est inscrit, aucun crédit ne pourra être émis et les réparations seront à vos frais.
2. Avant de quitter le magasin, **votre client** doit être avisé d'inspecter soigneusement le matériel acheté afin de signaler toute erreur ou tout défaut de fabrication.